Faites précéder la prière de l'aube (« ṣalât aṣ-Ṣubḥ ») de la prière impaire (« ṣalât al-Witr »).

Ibn ʿUmar (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Faites précéder la prière de l'aube (« ṣalât aṣ-Ṣubḥ ») de la prière impaire (« ṣalât al-Witr »). »

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Il est recommandé de retarder la prière impaire (« ṣalât al-Witr ») jusqu'à la fin de la nuit. Seulement, celui qui la retarde doit prendre ses précautions et accomplir cette prière avant que l'aube ne se lève. En effet, le dernier temps pour les prières de la nuit est l'apparition de l'aube. Si l'aube se lève avant qu'il n'ait pu accomplir sa prière impaire (« ṣalât al-Witr »), alors il aura manqué son temps méritoire.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/3655